L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX NO. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,

SAMEDI MATIN, 6 FEVRIER.

Les documents secrets.

On écrit de Berlin à la *Patrie* :

M. de Bismark, avec son habileté ordinaire, cherche à parer les indiscrétions concernant les documents diplomatiques mis au bas clos du procès d'Arnim. Sachant parfaitement que le secret ne pouvait être gardé, malgré les menaces qu'il a fait publier à ce sujet dans tous les organes officiels et officieux, il s'est résolu à aller au-devant des divulgations, en faisant publier quelques unes des pièces diplomatiques en question.

Le *Reichs Anzeiger* a annoncé il y a plusieurs jours cette grande nouvelle et a démenti par la communication d'une circulaire du grand chancelier, du 14 mai 1872, relative à la vacance éventuelle de saint-Siége. Le journal officiel a ajouté dans introduction qui précède cette publication que le gouvernement ne se croit pas autorisé à divulguer des communications confidentielles ou secrètes venues d'autres gouvernements, mais pour tout ce qui concerne exclusivement l'Allemagne, il n'hésitera pas, et je vous résumerai ce qui a été communiqué à ce sujet des documents qui, selon le procureur impérial, M. Tessendorf, étaient susceptibles de causer une conflagration générale européenne?

Deux de ces documents sont des rapports du prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg ; ils traitent d'une action diplomatique et d'un mouvement militaire contre la Russie et les alliances panslavistes. Il y a sur le parti russe de Moscou et le comité panslaviste de cette ville avec sa tendance sale dans la capitale, sur les agissements dans les provinces slaves de la Turquie et de l'Autriche, un morceau qui est un pur chef d'œuvre comme précision, attitude de renseignements et données morales.

Un autre partie de ces rapports envisage l'alliance autrichienne au point de vue de l'intérêt magyar, ce qui équivaut à dire que l'Autriche, selon le prince de Frédéric II, transporterait le centre à Buda-Pesth, en s'étendant ultérieurement vers l'est, sans doute pour mériter son nom Oesterreich (royaume de l'Est.)

Le comte Jules Andrassy est dépeint de la façon de même le prince de Reuss, qui connaît son monde, lui sert la même eau sale de cour que M. de Bismark a employée vis-à-vis du prince (Prim), dans sa dépêche à M. d'Arnim.

Une autre instruction de M. de Bismark se compte d'Arnim traite des rapports en Italie et la France ; c'est presque une suite de celles concernant la vacance du Saint-Siége. Le prince chancelier tient absolument à ce que nous soyons brouillés avec l'Italie, et il indique à son ambassadeur les moyens à employer pour envenimer la querelle. Il parle de M. Nigra auquel il serait bon de faire entrevoir la possibilité d'une reprise du comté de Nice et de la Savoie, votre même la conquête du cours du Rhône.

Ceux qui tout particulièrement touche ce voyage, il fait légèrement allusion aux tendances séparatistes du Chablais et du Faucigny, d'opposés, croit-on, à aller vers la République helvétique, congratifiée en outre, avec une largesse sans pareille, Genève à titre d'éventualité possible, une portion notable du Jura français et un morceau très lourd de la Franche-Comté.

Enfin, dans l'un de ces actes diplomatiques, la Belgique, le Luxembourg et la Hollande sont traités assez cavalièrement, comme des morts faciles à digérer, que des mains boulimiques doivent enlacer et réduire en peu à peu. Puis, en dernier ressort, une cession de la Lorraine est complaisamment mise à jour ainsi pour obviner aux dangers trop menaçants du côté de la France.

Le *Reichs Anzeiger* ne publiera certainement pas les documents que je viens d'analyser *grosso modo*, mais ceux qui ont intérêt à les connaître en possèdent sûrement déjà le contenu, et il m'en fallait une preuve, je la trouverais dans ce fait que la *Kœln Zeitung* a publié un fac-simile d'Arnim pour adresser au maréchal Mac Mahon un témoignage très démonstratif des bonnes relations entre les deux pays et que notre gouvernement, de son côté, a répondu à la divulgation des dépêches de M. de Bismark décorées au prince Orloff par l'envoi de la grand croix de la Légion-d'Honneur à l'ambassadeur du czar.

L'EVENTUALITÉ DE LA RETRAITE DE MAC-MAHON.—Nous lisons dans la *France* :

Est-ce un ballon d'essai fait par la réaction personnelle qui nous inquiète ou le résultat d'une communication venue de l'un de nos hommes politiques ? Dans sa correspondance parisienne du 14 janvier, le *Times* parle de la retraite du maréchal de Mac-Mahon comme d'une éventualité moins impossible qu'on ne paraît le croire en France. Selon le journal anglais, on n'est trop accoutumé à l'idée que, quoiqu'il arrive, le maréchal restera au pouvoir qui lui a été confié. La place nous met que pour reproduire les longues considérations exposées par le correspondant du *Times*, mais nous croyons devoir citer seulement la conclusion qui les termine :

Il ne faut pas perdre de vue, depuis le 20 novembre 1873, dans diverses circonstances, soit dans des déclarations solennelles adressées à l'Assemblée, soit en terme qu'il a employés en présence du pays, le maréchal a déclaré que ce qu'il réclamait avant tout, après la durée de Septennat, c'était la nécessité absolue et indéfinie de son organisation. Cette double déclaration a été faite par le maréchal avec une conviction tellement profonde que, sans revenir sur les promesses réitérées qu'il a faites, il peut en se montrant la durée à l'organisation si souvent réclamée en vain. Le refus que l'on en pourrait actuellement pourrait bien être interprété par le maréchal comme une réponse blessante à ses appels répétés. Il est que l'Assemblée de Versailles se prête bien de ceci. Il ne faut pas qu'elle puisse plus tard prétendre qu'elle a ignoré ce fait.

La démission du maréchal pourrait bien être motivée par le débat qui va s'ouvrir, car cette conjonction du silence, en ce qui concerne une semblable éventualité, est un phénomène étrange. Comment se fait-il que personne n'ait fait allusion à cette éventualité ?

Si l'on réfléchit à la situation des partis en France, la chose va de soi. Les journaux officieux redoutent d'en parler pour ne pas d'être accusés de tenter une manœuvre. Les journaux d'opposition de droite, pour lesquels la démission serait un malheur, n'osent pas en parler, de peur qu'on les accuse d'être aveuglés par la passion. L'opposition de gauche n'ose pas en parler, dans la crainte de provoquer un vote favorable de la part de ceux qui seraient effrayés par la perspective menaçante de cette démission.

Le résultat de cette étrange situation est que, au moment où va s'ouvrir un débat de cette importance, chacun s'efforce de se persuader et de persuader aux autres que le maréchal est un de ces hommes dont la patrie ne peut pas se limiter, ou dont l'ambition, habituée du sublime, dépasse les dernières limites de la patience.

—On lit dans la *Patrie* :

La lumière commence à se faire sur les circonstances qui ont précédé et hâté le *pronunciamiento* de Martinez-Campos en faveur de don Alphonse. Le mouvement devait éclater que le 6 janvier, jour de l'épiphanie, et se produire sur plusieurs points à la fois. On voulait, en choisissant la journée de la fête des Rois, donner au *pronunciamiento* un caractère tout particulier. Mais on apprit qu'une intrigue nouvelle, et ses ramifications étaient assez grandes sinon pour inspirer des inquiétudes sérieuses aux alphonistes, du moins pour leur créer des embarras. Ce fut alors qu'on résolut de brusquer le dénouement, à la grande stupéfaction de ceux dont on déjouait ainsi les plans. Certaines souveraines nous empêchent d'en dire plus long, sur ces agissements mystérieux, dont nous connaissons tous les détails.

LA DISCUSSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES EN FRANCE.—Voici les noms des orateurs inscrits pour parler contre le projet Ventavon, relatif à l'organisation des pouvoirs publics :

MM. Lenoël, — de la Rochette, — de Lorgeril. — Du Temple. — Le Fèvre-Pontalis — Joubin, Pascal Duprat, — Bayet, — Bardoux, — E. Picard, — J. Simon, — Béranger, — Casselane, — Laboulaye, — Freycinet, — Cumbier, — Paul Cottin, — le Baron Jacquemin, — de Carayon-Latour, — Louis Blanc, — Henri Martin.

sont inscrits pour le projet :

MM. Anthoine, Lefèvre Pontalis, — de Meaux, — de Valfonne, de Lacombe, — Depeyre, — Prax-Paris, — Lucy.

MM. Cazenove de Pradine et de la Bastesette.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE A MADAGASCAR.—Voici une proclamation de la reine abolissant l'esclavage dans cette île :

Moi, Ranovalo Manjaka, par la grâce de Dieu et la volonté du peuple, reine de Madagascar et défenseur des lois de mon royaume, j'ai conclu un arrangement avec mes cousins d'au-delà des mers, en vertu duquel il ne pourra pas être amené de mon royaume des hommes d'au-delà des mers pour devoir des esclaves. En vertu de cela, j'ordonne que s'il y a des Malgaches mers pour devoir des esclaves. En vertu de cela, j'ordonne que s'il y a des Malgaches mers pour devoir des esclaves, depuis le 7 juin 1855, année où mon arrangement avec mes cousins d'outre-mer a été conclu, ils devront devenir libres. Et quiconque, ambassadeur ou exécution qui sert, ou s'il arrive que des hommes libres de Madagascar, ils le pourront faire et feront partie de la piperie, ils seront libre, et s'ils préfèrent retourner au delà des mers, qu'ils le fassent, et leur sera loisible de le faire. Et si parmi mes sujets il y en a qui volontairement amènent des Malgaches, qu'ils les affranchir pour en faire des hommes libres, ainsi que je l'ai ordonné, les hommes libres dans les fers pendant dix ans.

Signé: RANOVALO,
reine de Madagascar.

Contresigné: RAINILAIARIVONY,
premier ministre et commandant
en chef de Madagascar.

Antananarivo, 2 octobre 1874.

MEMOIRE AU CONGRES,
De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'Etat, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des Etats-Unis, sous les armes.

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retours; ils étaient au nombre de 106. (Cent onze constituent une Chambre complète.) Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'Etat, annexé à la liste, il déclara qu'un quorum était présent—56 étant le nombre requis.

Sur motion de M. Billieu, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur pro tem.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le juge de paix Houston lui fit prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres que le Bureau avait reconnus.

M. P. J. Trezevant fut déclaré greffier pro tem., et M. E. Food sergent d'armes pro tem.

Des conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais par suite de la grande confusion qui régnait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fût rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée :

"Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienville; Chas. Schuler et John L. Scales, de la paroisse De Soto; C. C. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelley, de la paroisse Winn,—sont déclarés élus membres de cette Chambre et ont droit à leurs sièges — mais ils seront pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait soumis les titres à la Législature, prirent aussitôt leurs sièges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. (La liste était la même que celle de M. Vigers, à l'exception des susdits cinq noms qui y avaient été ajoutés).

Les noms ayant été appelés, le greffier proclama le résultat suivant :

L. A. Wiltz.....85.
W. Hahn.....2.
En blanc.....1.

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'éleva aucune objection ni aucune dispute relativement au compte lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux en sortirent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés; ils étaient au nombre de 50, y compris MM. Baker, Drury, Hahn, Murrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'élire M. P. J. Trezevant, greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'Etat de la Louisiane (Voir les articles 17, 20, 34 et 36 Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la section 44 de la loi No 96 de 1872) et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent données.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé; il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un huissier additionnel de poliemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses six assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en lutte avec la foule, l'orateur essaya de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'Etat pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les conflits devinrent sérieux et un conflit parut imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'Etat avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa des paroles :

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous requérir, si vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sens et je sais que c'est maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir à ce qu'elle ou les membres de la Chambre d'amener, conduit vous m'obligerez donc si vous voulez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre, procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs sièges comme membres :

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.

J. J. Horan, de la paroisse Caddo.

A. D. Lafargue, de la paroisse Caddo.

Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.

J. Jeffries, de la paroisse Rapides.

R. L. Lewis, de la paroisse Rapides.

G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.

Wm. F. Schwing, de la paroisse Ibérie.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des Etats-Unis dans et autour de la maison d'Etat, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en exhibant les documents dont vous trouvez les copies :

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers immédiatement qu'vous vous débarrassiez immédiatement la salle et la maison d'Etat de toutes les personnes non déclarées élues comme membres fidèles de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a eu en possession le rôle énoncé par le secrétaire d'Etat des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand ils furent lus par son adjudant.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand : "Avez-vous donnés ces documents au général Emory ?"

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz : Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des chambres référées qui ont pris leurs sièges; ces cinq membres doivent-ils être expulsés ?

Le général de Trobriand : "Je ne suis qu'un soldat; voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question". Le général défiera, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz : "Je vous respecte, général, comme quelqu'homme et comme soldat mais j'ai, comme vous, un devoir à remplir, que je dois à mon Etat, c'est de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exécuter vos ordres".

Sur le refus de l'Orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier, de lui désigner les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'appeler le rôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson intéressé le général de Trobriand à expulser les membres qui devaient être donna alors à ses soldats armés et la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement des MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Lewis, Horan et Land et salle par ses soldats, après que chacun de ses protestation solennelle au nom de ses constituants contre cette expulsion illégale.

Les représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés, expulsion que ni l'un ni l'autre ne pouvaient donner—ont été arrachés de leurs sièges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des Etats-Unis.

Le général de Trobriand a expulsé ensuite le greffier, a suspendu les travaux de la Chambre, et, pour y arriver, a mené un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Comme il avait alors levé et a ensuite la Chambre dans les termes suivants :

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, je proteste contre cette invasion de mon domicile par les soldats des Etats-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Nous avons vu nos collègues arrachés du sein de notre assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations; nous avons vu un peloton de soldats bayonnettes dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple libre et libre.

"Au nom de l'Etat de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Messieurs, le fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, est environné de troupes des Etats-Unis; l'ancienne de la Chambre des Représentants est au pouvoir de forces armées, et j'invite les Représentants de l'Etat de la Louisiane à se retirer d'elle avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un Etat souverain par des soldats fédéraux, et sur cet abaissement de l'Etat de province, c'est afin d'éclairer les autres Etats et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de ses libertés, que l'exemple de la Louisiane militaire dispersant les représentants de l'Etat de Louisiane, peut servir de précédent et conduire à son perpétuel asservissement et à celui de ses descendants, si, dans cette heure d'épreuve, environnés comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, il nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. Aldige, D	G. W. R. Bayley, D
J. Billieu, D	J. A. Blader, D
E. Booth, D	E. L. Bower, D
Jas. Bright, Jr., D	G. P. Burkhardt, D
G. Burke, D	E. A. Carmouche, D
W. W. Carter, D	O. L. Collins, D
J. A. DeBlanc, D	C. Delhommer, D
C. C. Dunn, D	G. W. Dupré, D
B. Edwards, D	R. P. Edwards, D
B. C. Elliott, D	E. D. Estlette, D
J. A. Gilmore, D	W. J. Hammond, D
G. L. Hall, D	J. J. Horan, D
J. Jeffries, D	B. Jones, D
T. J. Johnson, D	G. A. Kelly, D
W. B. Koontz, D	Chas. Kummell, D
A. D. Lafargue, D	A. D. Land, D
R. S. Luckett, D	A. A. Maginnis, D
J. L. Matthews, D	T. E. McGrath, D
H. C. Mitchell, D	M. McAlpine, D
W. Moises, D	A. D. Nunez, D
J. O'Quinn, D	G. Pascal, D
W. H. Pipes, D	G. W. Richardson, D
C. Roman, D	J. R. Scales, D
J. K. Schwing, D	C. H. Schenck, D
C. Schuler, D	D. W. Self, D
C. F. Seaman, D	M. Sibilski, D
W. P. Smith, D	G. W. Stafford, D
F. R. Vaughn, D	Y. Vidrine, D
F. Voorhies, D	C. L. Walker, D
R. B. Walters, D	Jas. Webb, D
G. D. Wells, D	L. A. Wiltz, D
	J. Young, D

Bureau des retours.

REPRESENTANTS.

Elus réellement.	Bureau des retours.
Orleans.	
A. A. Machinis, D	A. A. Machinis, D
Edw. Jos. Ed, D	Edw. Ed, D
G. L. Hall, D	G. L. Hall, D
W. J. Hammond, D	W. J. Hammond, D
C. H. Schenck, D	C. H. Schenck, D
R. B. Kostitz, D	K. W. Kostitz, D
J. A. Blader, D	J. A. Blader, D
Chas. Byrne, D	Chas. Byrne, D
Chas. Walsh, D	Chas. Walsh, D
J. L. D. Aldige, D	J. L. D. Aldige, D
M. Sibilski, D	M. Sibilski, D
Chas. Roman, D	Chas. Roman, D
G. Pascal, D	G. Pascal, D
W. W. Dupré, D	W. W. Dupré, D
J. B. Jourdain, R	J. B. Jourdain, R
G. B. Burkhardt, D	G. B. Burkhardt, D
C. F. Seaman, D	C. F. Seaman, D
L. A. Wiltz, D	L. A. Wiltz, D
J. A. Delhomer, D	J. A. Delhomer, D
J. A. Blader, D	J. A. Blader, D
Chas. Kummel, D	Chas. Kummel, D
G. W. E. Bailey, D	G. W. E. Bailey, D
E. L. Bower, D	E. L. Bower, D
J. E. Elliot, D	J. E. Elliot, D
John Gracien, R	John Gracien, D
Ascension.	
G. H. Hill, R	G. H. Hill, R
Lewis Butler, R	Lewis Butler, R
Assomption.	
George Drury, R	George Drury, R
E. H. Dugas, D	E. H. Foulkater, R
Avoyelles.	
A. D. Lafargue, D	A. D. Lafargue, D
John O'Quinn, D	J. O'Quinn, R
Bienville.	
James Brice, D	Référé à la Législature.
Bossier.	
J. W. Baker, R	J. W. Baker, R
S. Thomas, R	S. Thomas, R
Caddo.	
J. H. Grover, D	7732
W. J. Kelly, D	7730
H. D. Ogden, D	7741
T. C. Langlois, R	3541
C. F. Claiborne, D	3540
C. P. Ledd, R	3569
1er District.	
E. D. White, D	5240
J. Lanaber, R	2799
2ème District.	
Will Steven, D	5444
Thomas Carey, R	5369
3ème District.	
J. B. Fonta, D	4735
D. J. Hutchinson, R	4705
4ème District.	
A. Dumont, R	1995
J. R. Wakinson D	1427
H. Mahoney, R	931
5ème District.	
R. H. Chadoueu, R	6115
S. M. Turnbull, D	802
J. L. Montieu	3024
6ème District.	
Pierre Landry, R	3267
Geo. E. Boyer, R	1627
7ème District.	
F. S. Goode, D	5077
Oscar Croner, R	4975
8ème District.	
Wm. A. Robertson, D	3745
John J. Gardner	2846
Geo. H. Wells	899
W. B. Kirkman	790
9ème District.	
John E. Breaux, R	3494
John Gaff, D	2938
J. V. D. Barramann	591
10ème District.	
J. H. Burch, R	2436
R. T. Young	1607
11ème District.	
E. T. Allain, R	4122
E. T. King	2.10
T. Mallard	1.74
12ème District.	
David Young, R	3071
A. R. Irvin	1.74
13ème District.	
J. A. Gla, R	2526
J. P. Brigham	1486
George C. Gardner, R	2216
26ème district.	
A. R. George, D	1.07
J. D. Harper	2266
22ème District.	
J. R. Elam, R	2919
H. M. Twitchell	2781
23ème District.	
J. H. Land, D	2173
J. M. Bonner	2273
24ème District.	
J. R. Elam, R	2173
H. M. Twitchell	2273

SÉNATEURS D'ÉTAT.

1er District.	
J. H. Grover, D	7732
W. J. Kelly, D	7730
H. D. Ogden, D	7741
T. C. Langlois, R	3541
C. F. Claiborne, D	3540
C. P. Ledd, R	3569
2ème District.	
E. D. White, D	5240
J. Lanaber, R	2799
3ème District.	
Will Steven, D	5444
Thomas Carey, R	5369
4ème District.	
J. B. Fonta, D	4735
D. J. Hutchinson, R	4705
5ème District.	
A. Dumont, R	1995
J. R. Wakinson D	1427
H. Mahoney, R	931
6ème District.	
R. H. Chadoueu, R	6115
S. M. Turnbull, D	802
J. L. Montieu	3024
7ème District.	
Pierre Landry, R	3267
Geo. E. Boyer, R	1627
8ème District.	
F. S. Goode, D	5077
Oscar Croner, R	4975
9ème District.	
Wm. A. Robertson, D	3745
John J. Gardner	2846
Geo. H. Wells	899
W. B. Kirkman	790
10ème District.	
John E. Breaux, R	3494
John Gaff, D	2938
J. V. D. Barramann	591
11ème District.	
J. H. Burch, R	2436
R. T. Young	1607
12ème District.	
E. T. Allain, R	4122
E. T. King	2.10
T. Mallard	1.74
13ème District.	
David Young, R	3071
A. R. Irvin	1.74
14ème District.	
J. A. Gla, R	2526
J. P. Brigham	1486
George C. Gardner, R	2216
25ème district.	
A. R. George, D	1.07
J. D. Harper	2266
26ème District.	
J. R. Elam, R	2919
H. M. Twitchell	2781

REPRESENTANTS.

Elus réellement.	Bureau des retours.
Orleans.	
A. A. Machinis, D	A. A. Machinis, D
Edw. Jos. Ed, D	Edw. Ed, D
G. L. Hall, D	G. L. Hall, D
W. J. Hammond, D	W. J. Hammond, D
C. H. Schenck, D	C. H. Schenck, D
R. B. Kostitz, D	K. W. Kostitz, D
J. A. Blader, D	J. A. Blader, D
Chas. Byrne, D	Chas. Byrne, D
Chas. Walsh, D	Chas. Walsh, D
J. L. D. Aldige, D	J. L. D. Aldige, D
M. Sibilski, D	M. Sibilski, D
Chas. Roman, D	Chas. Roman, D
G. Pascal, D	G. Pascal, D
W. W. Dupré, D	W. W. Dupré, D
J. B. Jourdain, R	J. B. Jourdain, R
G. B. Burkhardt, D	G. B. Burkhardt, D
C. F. Seaman, D	C. F. Seaman, D
L. A. Wiltz, D	L. A. Wiltz, D
J. A. Delhomer, D	J. A. Delhomer, D
J. A. Blader, D	J. A. Blader, D
Chas. Kummel, D	Chas. Kummel, D
G. W. E. Bailey, D	G. W. E. Bailey, D
E. L. Bower, D	E. L. Bower, D
J. E. Elliot, D	J. E. Elliot, D
John Gracien, R	John Gracien, D
Ascension.	
G. H. Hill, R	G. H. Hill, R
Lewis Butler, R	Lewis Butler, R
Assomption.	
George Drury, R	George Drury, R
E. H. Dugas, D	E. H. Foulkater, R
Avoyelles.	
A. D. Lafargue, D	A. D. Lafargue, D
John O'Quinn, D	J. O'Quinn, R
Bienville.	
James Brice, D	Référé à la Législature.
Bossier.	
J. W. Baker, R	J. W. Baker, R
S. Thomas, R	S. Thomas, R
Caddo.	
E. D. Triplett, R	E. D. Triplett, R
W. G. Lane, R	W. G. Lane, R
Jos. Wilson, R	Jos. Wilson, R
Baton Rouge.	
F. A. Woods, R	F. A. Woods, R
Caddo.	
A. D. Lane, D	A. M. Levisse, R
J. R. Vaughn, D	C. W. Keeling, R
John J. Horan, D	T. Johnson, R
Caldwell.	
T. F. Meredith, D	T. E. Meredith, D
Carroll.	
Pas compté	Cain Sarrain, R
	F. Jones York, R
Calcasieu.	
G. W. Robinson, D	G. W. Robinson, D
Cameron.	
E. A. Durr, D	E. A. Durr, D
Claiborne.	
John Young, D	John Young, D
H. C. Mitchell, D	H. C. Mitchell, D
Concordia.	
J. Randall, R	J. Randall, R
Wm. Ridgely, R	Wm. Ridgely, R
Catahoula.	
R. B. Walters, D	R. P. Waters, D
De Soto.	
Charles Schuler, D	Référé à la Législature
Est Feliciana.	
W. H. Pipes, D	W. H. Pipes, D
R. K. Ray, R	R. K. Ray, R
Ouest Feliciana.	
J. W. Armstead, R	J. W. Armstead, R
Franklin.	
J. L. Mathews, D	J. L. Mathews, D
Grant.	
C. C. Dunn, D	Référé à la Législature
Iberia.	
W. F. Schwing, D	L. A. Shaer, R
Iberville.	
J. G. Carlile, R	J. A. Carlile, R
J. G. Davidson, R	J. G. Davidson, R
Jackson.	
E. E. Kidd, D	Whitefield Hood, D
Jefferson.	
F. A. Hubean, R	F. A. Hubean, R
C. W. Lowell, R	C. W. Lowell, R
J. E. Parker, R	J. E. Parker, R
Lafayette.	
M. T. Martin, D	M. T. Martin, D
Lafourche.	
J. S. Billiu, D	J. S. Billiu, D
T. J. Johnson, D	T. J. Johnson, D
Livingston.	
G. D. Wells, D	G. D. Wells, D
Lincoln.	
Seabora Jones, D	Seabora Jones, D
Madison.	
Wm. Murrell, R	Wm. Murrell, R
Morehouse.	
F. M. Grant, R	F. M. Grant, R
Natchitoches.	
H. Raby, R	H. Raby, R
E. L. Pierson, R	E. L. Pierson, R
Ouachita.	
D. C. Hill, R	C. Hill, R
W. F. Southard, R	W. F. Southard, R
Plaquemines.	
A. Milon, R	A. Milon, R
Pointe-Coupée.	
Emile Honoré, R	Emile Honoré, R
Milton Jones, R	Milton Jones, R
Rapides.	
G. M. Stafford, D	John De Lucy, R
Jas Jeffries, D	Jos. Cunningham, R
R. L. Lucket, D	Wm. Crawford, R
Rivière Rouge.	
E. W. Dewees, R	E. W. Dewees, R
Richland.	
R. P. Edwards, D	R. P. Edwards, D
Sabine.	
D. W. Self, D	D. W. Self, D
St-Barnard.	
R. F. Guichard, R	R. F. Guichard, R
St-Charles.	
M. Hahn, R	M. Hahn, R
St-Jacques.	
C. F. Hunecker, R	C. F. Hunecker, R
V. Dickerson, R	V. Dickerson, R
St-Jean-Baptiste.	
Henry Demas, R	Henry Demas, R
St-Helena.	
O. L. Collins, D	O. L. Collins, D
St Landry.	
F. D. Estlinette, D	F. D. Estlinette, D
James Webb, D	James Webb, D
E. A. Carmouche, D	E. A. Carmouche, D
J. Vidrine, D	J. Vidrine, D
St-Martin.	
Chas. Delhommer, D	Chas. Delhommer, D
Felix Voorhies, D	Felix Voorhies, D
Ste-Marie.	
R. R. Pike, R	R. R. Pike, R
Isaac Squires, R	Isaac Squires, R
St-Tammany.	
Max Cossin, D	Max Cossin, D
Tensas.	
J. S. Mathews, R	J. S. Mathews, R
Terrebonne.	
Bolivar Edwards, D	Bolivar Edwards, D
Vermilion.	
W. H. Keys, R	W. H. Keys, R
K. McCollum, D	J. Mouton, D
Union.	
W. P. Smith, D	W. P. Smith, D
Vernon.	
Ad. Nunez, D	A. J. Nunez, D

M. McAlpin, D — M. McAlpin, D
W. MaGoe, D — Washington, W. Webster, D
W. W. Carlos, D — W. W. Carlos, D
G. A. Kelley, D — Référé à la Législature

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Soirée de gala du célèbre ténor de l'Opéra de Paris, M. Verdhurst.

SAMEDI, 6 Février 1875.

Matinée à deux heures.

Si l'étoile est (Ce n'a pas été) JERUSALEM.

6 fév—1

Théâtre St-Charles.

Engagement du célèbre comédien M. JOS. MURPHY qui jouera tous ses fameux rôles, comparés avec ceux de "Mons. Alphonse" et de "Mary Moore".

Lundi, 1er Février.
Samedi—M. Murphy à la matinée.
Vendredi—Béné